

DOSSIER D'INFORMATION DU SITE T33643

Lieu dit MONTROGNON RESERVOIR 63122 CEYRAT



Date de réalisation : 23.06.2014



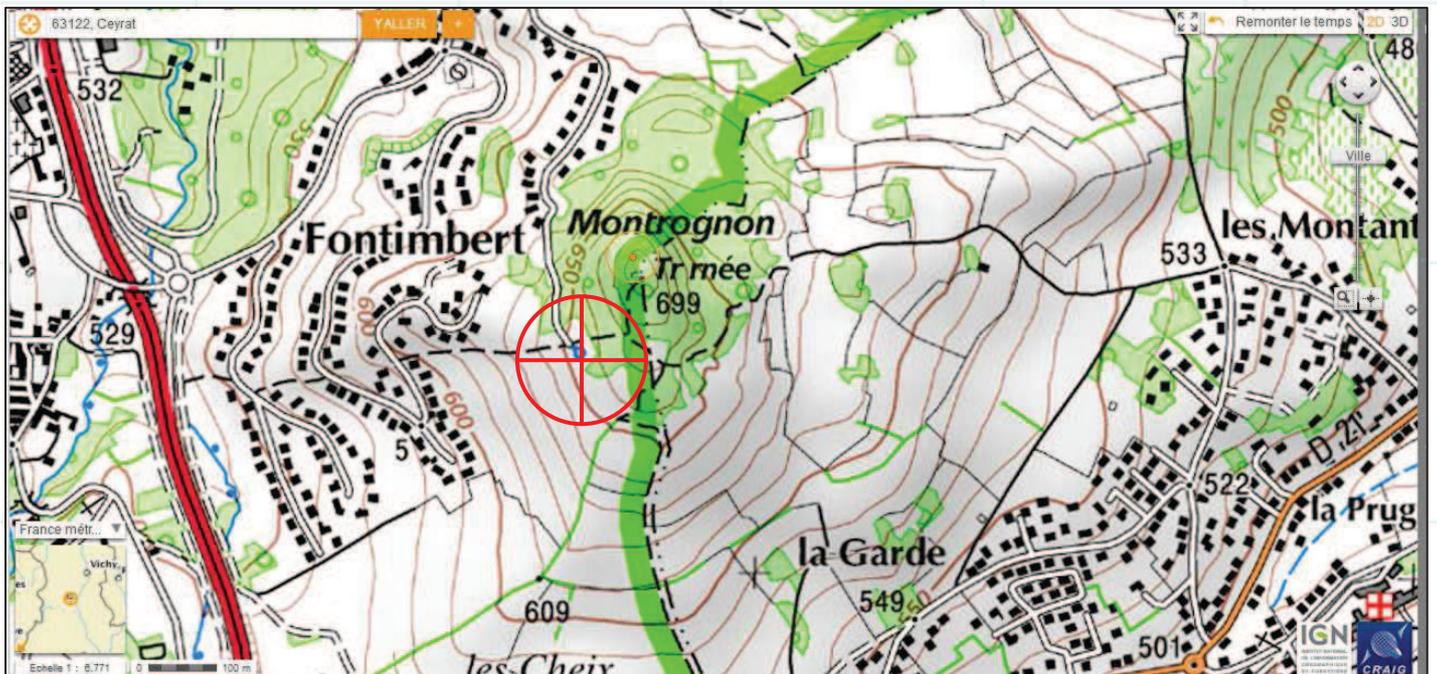
bouyguetelecom.fr

LE PROGRÈS VOUS APPARTIENT

SOMMAIRE

- 1-Plan de situation de la zone
- 2- Fiche d'identité du site
- 3-Motivations du projet
- 4-Fonctionnement d'un réseau
- 5-Équipements techniques
- 6-Notre projet d'implantation d'un relais
- 7-Informations pratiques
- 8-Le mobile au quotidien
- 9-Cadre réglementaire

1- PLAN DE SITUATION DE LA ZONE



2- FICHE D'IDENTITÉ DU SITE

Commune : CEYRAT

Nom du site : T33643

Adresse du site :

lieu-dit MONTROGNON RESERVOIR 63122 CEYRAT

Coordonnées du site :

X : 657723 Y : 2081346 Z : 652

Le projet sur site est une :

- Installation d'une nouvelle antenne-relais
- Modification substantielle d'une antenne-relais existante

Et fait l'objet de :

- | | | |
|-------------------------|---|---|
| Déclaration préalable : | <input checked="" type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| Permis de construire : | <input type="checkbox"/> oui | <input checked="" type="checkbox"/> non |

Durée prévisionnelle des travaux : 1 semaine / entre 1 et 3 mois

Direction régionale réseau chargée du dossier :

Bouygues Telecom - Direction régionale Centre-Alpes
Directeur régional : Monsieur Patrick WIART
Tour Suisse - 1, bd Vivier Merle
69443 LYON Cedex

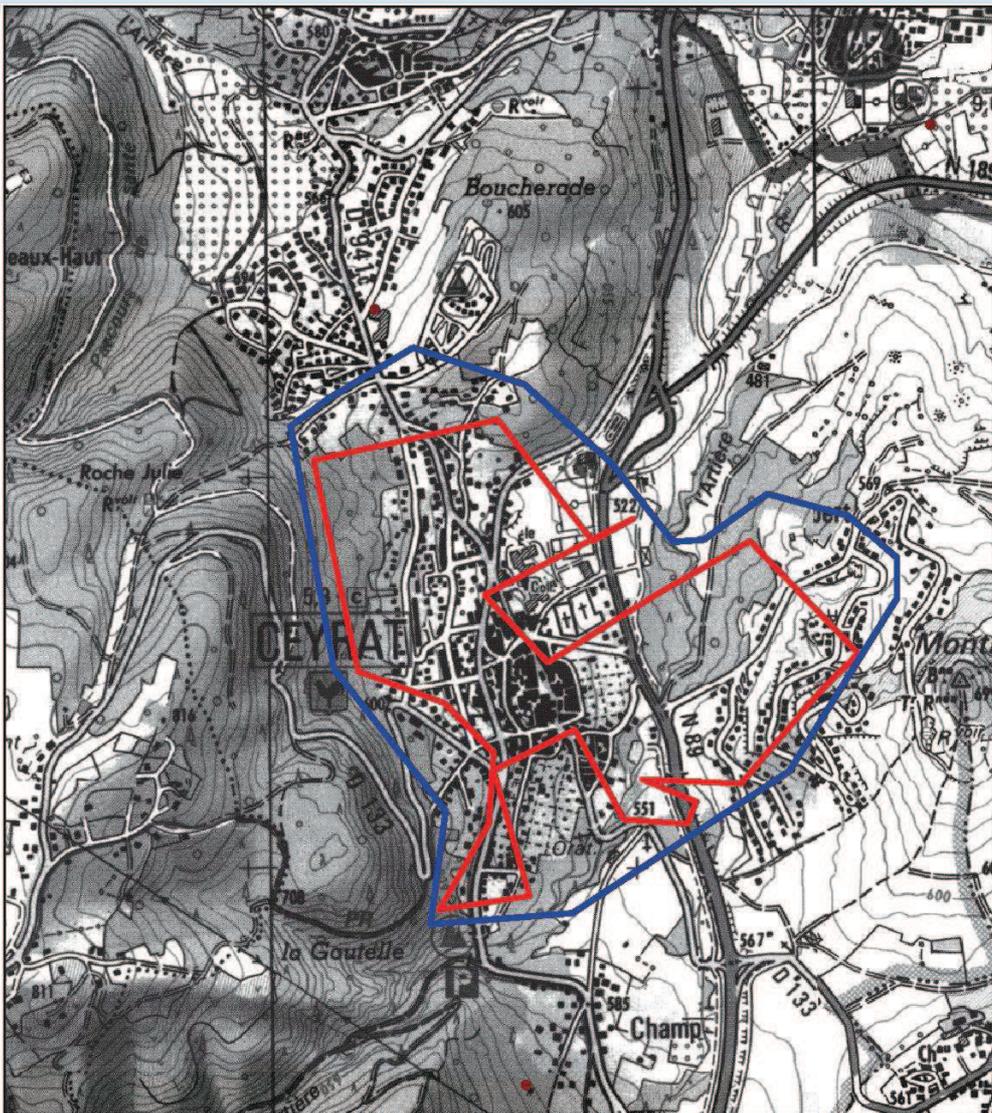
3- MOTIVATIONS DU PROJET

Répondre à un besoin de couverture et/ou de qualité de service

Le projet fait suite à l'identification sur la zone d'un besoin de couverture. L'objectif est d'améliorer l'accès aux services numériques mobiles pour les clients de passage sur la zone ou y demeurant.

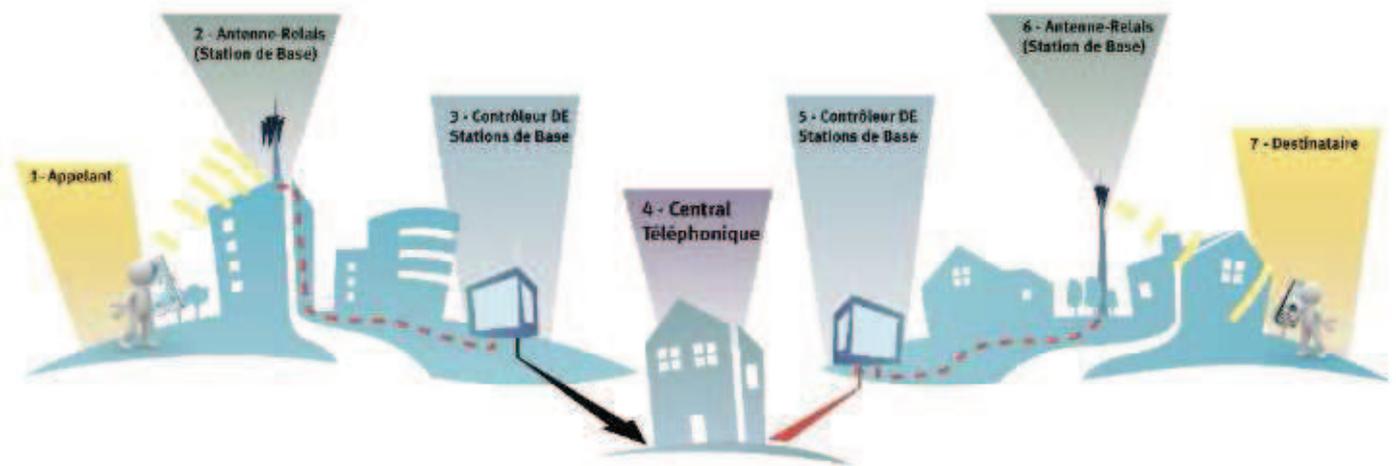
Ainsi, l'implantation de ce nouveau relais permettra d'éviter les phénomènes de saturation des réseaux qui conduisent à une interruption de la communication, voire à l'impossibilité de la passer.

Zone de recherche



4- FONCTIONNEMENT D'UN RÉSEAU

Fonctionnement d'une communication (appel, data) avec le téléphone mobile



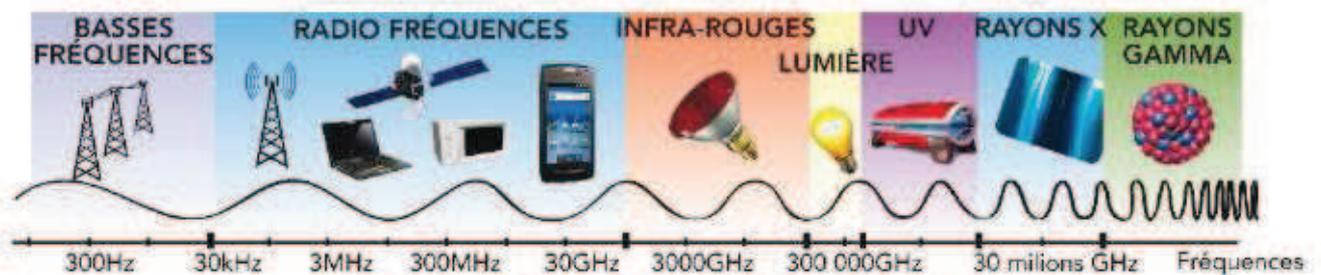
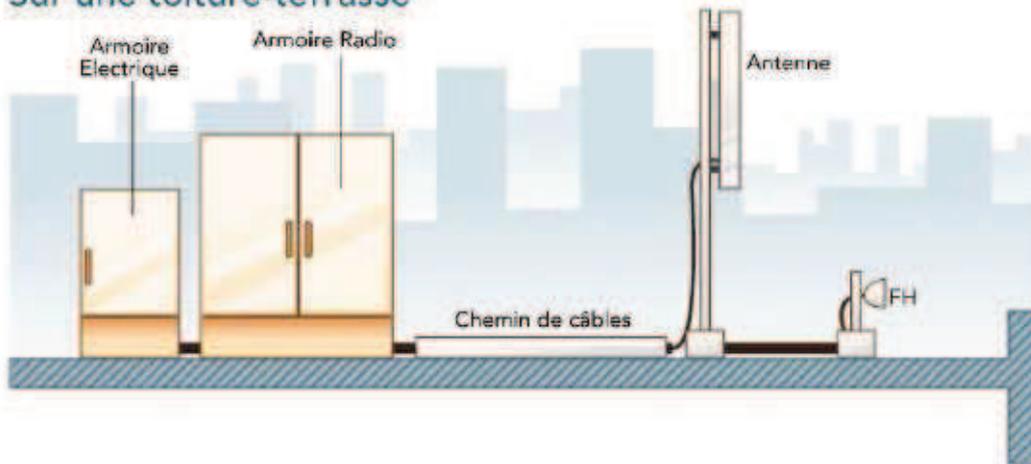
L'impact des usages sur le fonctionnement du réseau



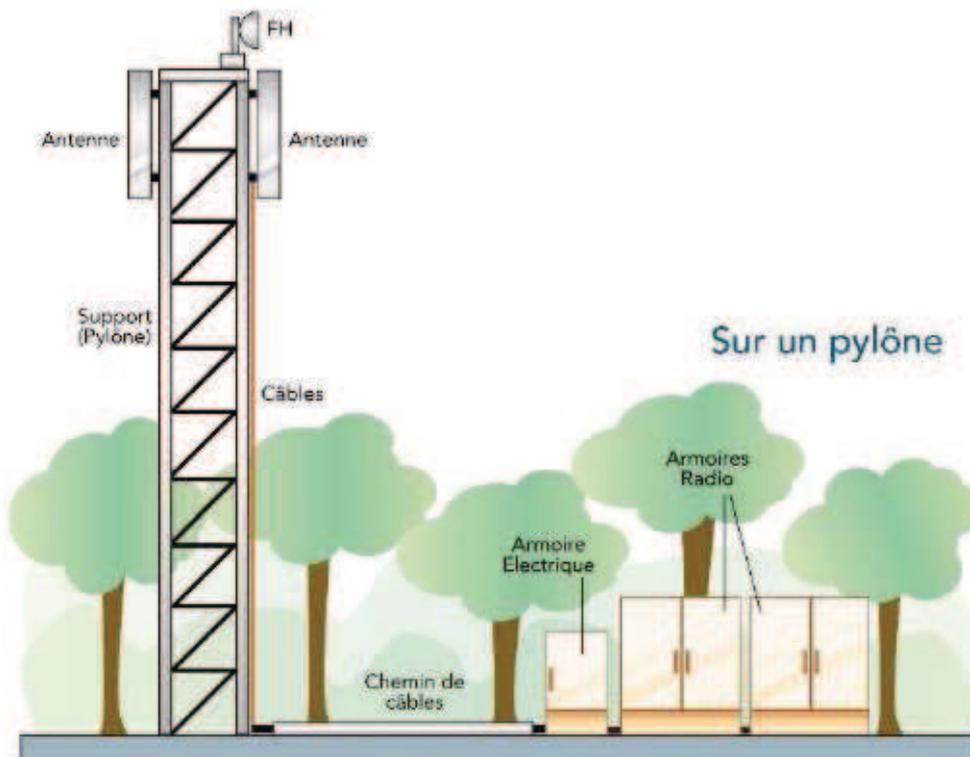
- ① Augmentation du nombre d'utilisateurs : la cellule rétrécit en 3G ou le réseau sature
- ② Augmentation du trafic de données : les débits sont ralentis
- ③ Absence de couverture et de services mobiles : une étude de faisabilité est lancée pour installer un relais
- ④ Nouveaux usages et services : les infrastructures doivent évoluer vers la 4G par exemple

5- EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Sur une toiture-terrasse



Fréquences utilisées par les opérateurs :
800 MHz – 900 MHz – 1800 MHz – 2100 MHz et 2600 MHz



Sur un pylône

6- NOTRE PROJET D'IMPLANTATION D'UN RELAIS

La future implantation :

Les références cadastrales : G 848

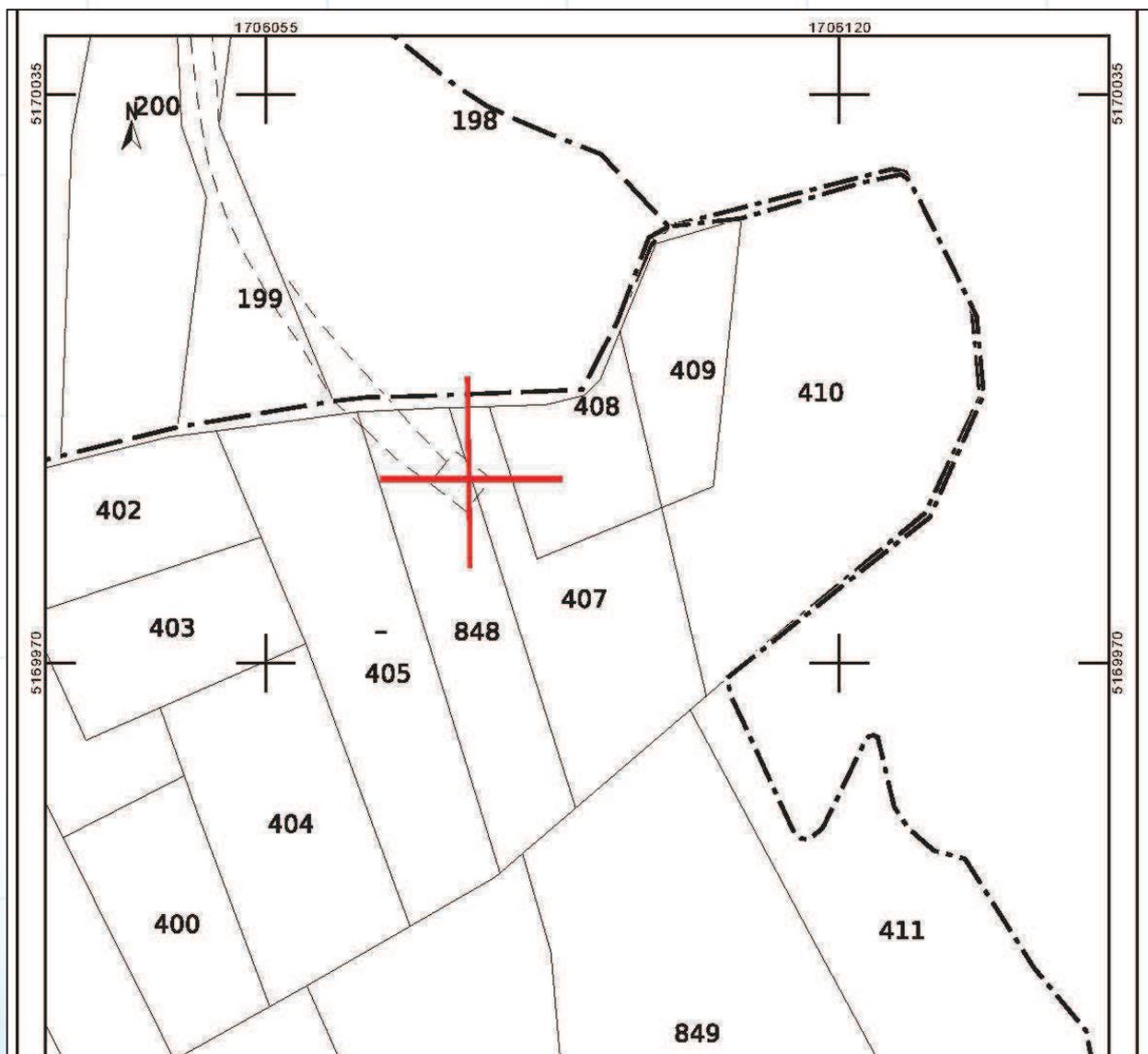
Les coordonnées géographiques :

Longitude en Lambert II étendu X : 657723

Latitude en Lambert II étendu Y : —2081346

Hauteur NGF au sol (Nivellement Général de la France) Z : 652

L'emplacement sur le plan cadastral :



Les caractéristiques d'ingénierie du projet :

Les antennes

Nombre d'antennes : 1+1FH (Faisceau Hertzien)

N° d'antenne	Type d'antenne	Bandes de fréquence	Utilisation	Azimut	HMA en mètres NGF	Tilt prévisionnel
1	radio	LTE800/GSM_U900/ DCS_LTE1800/UMT S2100/LTE2600		290°	660 m	0 – 4°
2	FH	23GHz		298°	657.85 m	0°

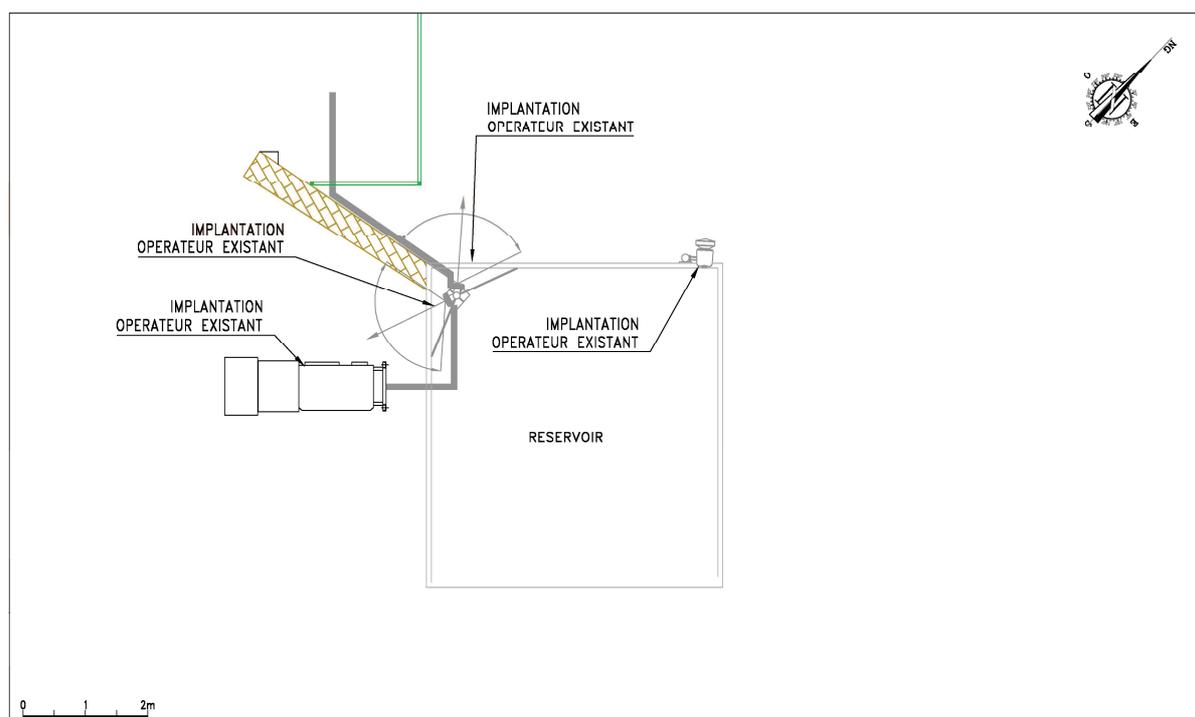
Azimut : orientation de l'antenne dans le plan horizontal, par rapport au Nord géographique

HMA en mètres NGF (Nivellement Général de la France) : hauteur moyenne de l'antenne par rapport au sol

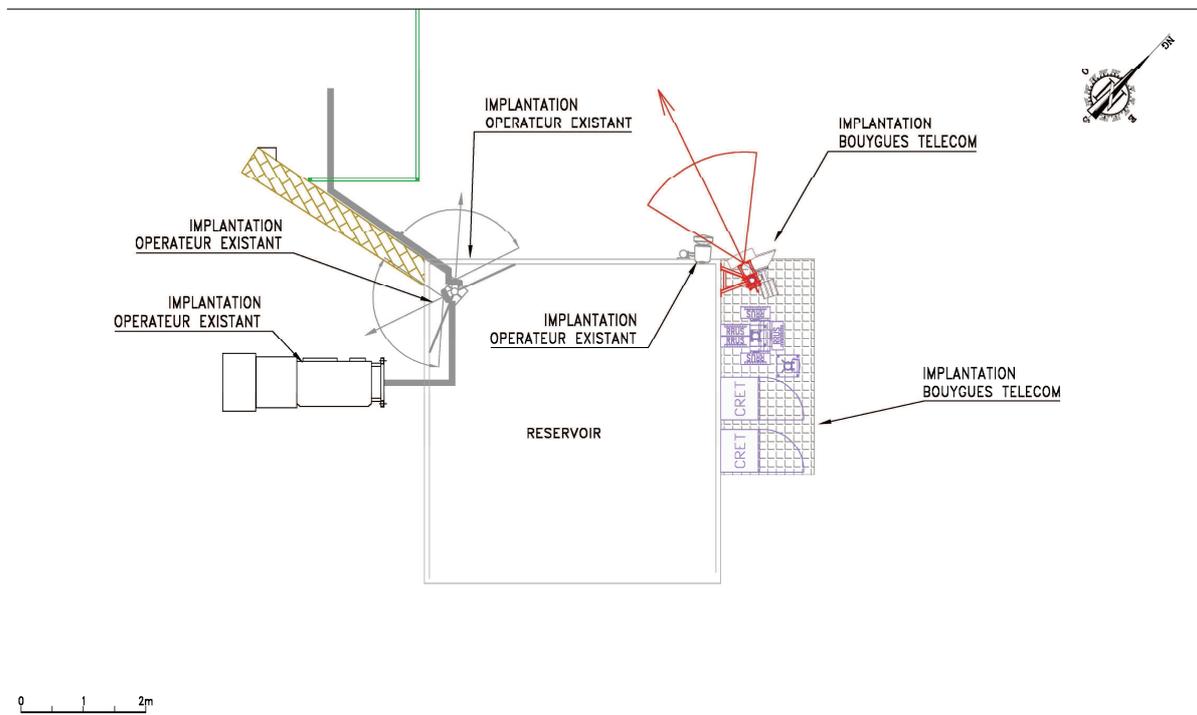
Tilt prévisionnel : inclinaison de l'antenne par rapport à la verticale

Puissances prévisionnelles : 20 Watts à 40 Watts

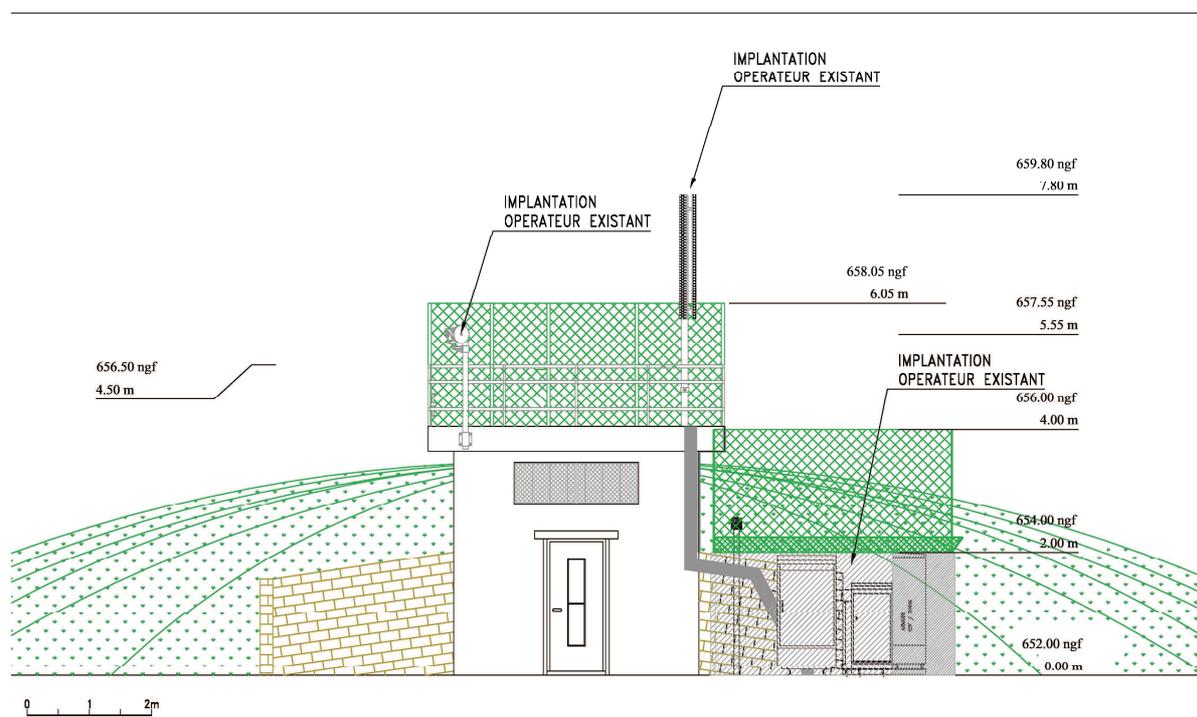
Les vues en plan : état actuel



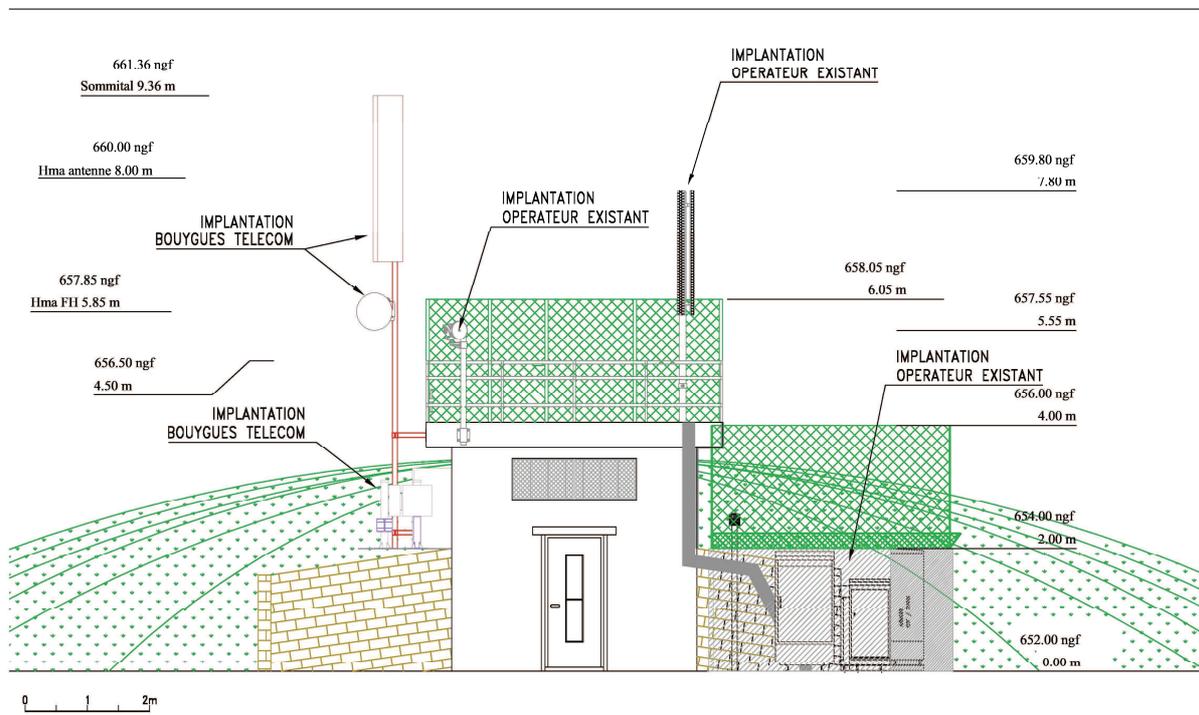
Les vues en plan : projet



Les vues en élévation : état actuel



Les vues en élévation : projet



Les prises de vues et photomontage





7- INFORMATIONS PRATIQUES

Déclaration fournie à l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) par le demandeur de l'implantation ou de la modification substantielle d'une station radioélectrique émettrice

N° ANFR : En cours

1. Conformité de l'installation aux règles de la CSTB (en cas de station GSM).

oui **non**

2. Existence d'un périmètre de sécurité accessible au public :

oui **oui, balisé** **non**

Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

3. Le champ radioélectrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n°2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui **non**

4. Présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres de l'antenne d'émission.

oui **non**

Si la réponse est OUI, liste des établissements en précisant pour chacun: le nom - l'adresse - l'estimation du niveau maximum de champ reçu, sous la forme d'un % par rapport au niveau de référence du décret n°2002-775.

Nom	Nature	Adresse	Coord X	Coord Y	Niveau de champ max (%)

7- INFORMATIONS PRATIQUES

Les contacts du projet :

Pour les questions relatives au projet :

Société GOBE pour BOUYGUES TELECOM
Tour Suisse
1 Boulevard Vivier Merle
69003 Lyon

Pour les autorisations administratives :

Mairie de CEYRAT
1 rue Frédéric Brunmurol
63122 CEYRAT

Sites internet :

Site internet des opérateurs mobiles :

FFT (Collège Mobile de la Fédération Française des Télécoms) :
www.fftelecoms.org

Sites Bouygues Telecom :

Bouygues Telecom : www.corporate.bouyguetelecom.fr
B&You : www.b-and-you.fr

Site Cartoradio de l'ANFR : www.cartoradio.fr - www.anfr.fr

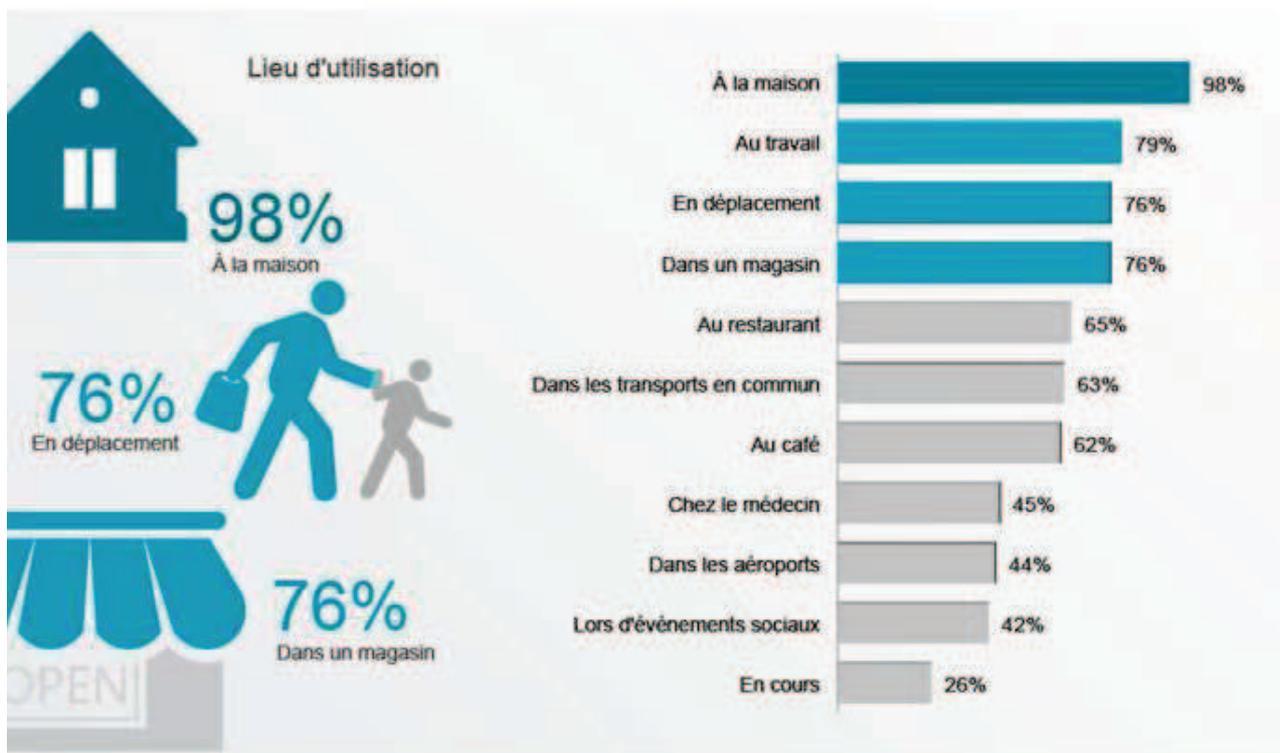
Portail d'informations de l'Etat : www.radiofrequences.gouv.fr

8- LE MOBILE AU QUOTIDIEN

Selon l'étude du CREDOC relative à la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française (juin 2012), **9% de la population n'ont qu'un téléphone portable et 20% des usages internet au domicile s'effectuent via le réseau mobile** d'un opérateur.

Selon l'étude IPSOS /Google relative au comportement des mobinautes (2012), **98% des utilisateurs de Smartphones l'utilisent au domicile.**

Les smartphones s'utilisent partout



9- CADRE RÉGLEMENTAIRE

Pour favoriser un déploiement durable et concerté des réseaux de téléphonie mobile, l'Association des Maires de France et la Fédération Française des Télécoms ont établi un cadre pour l'installation des antennes-relais dans toutes les communes de France.

La nouvelle version du Guide des relations entre opérateurs et communes, en date de décembre 2007, s'appuie sur 5 principes :

- **concertation**
- **information**
- **équité territoriale**
- **prise en compte du contexte local**
- **préservation des paysages**

En plus de la formalisation d'un dossier d'information (comme en l'espèce) pour chaque projet d'antenne-relais, la création et l'animation d'instances de concertation communales sont également prévues.

Enfin, cette démarche renforce la **transparence** sur la réalisation des mesures de champs électromagnétiques et leurs résultats.

Lien vers les annexes :

<http://webded/Thot/Manuels%20Utilisateurs%20et%20Expressions%20de%20Besoins/MU-DED-DPL-AUT-00002-Annexe%20au%20dossier%20d%E2%80%99information%20mairie.pdf>